

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 FEVIER 2013

Le Conseil Municipal de CHERISY s'est réuni le Mercredi six février 2013 à 20 heures 30 à la Mairie de CHERISY sous la présidence de Monsieur Michel LETHUILLIER, Maire.

Etaient présents : M. LETHUILLIER, MME HAIE, MM LOQUET, ISABEL, BROU, ROBERT, MME KERMARREC, M. DESHAYES, MMES CHOTARD, JETHA, M. POTOT

Etaient absents excusés : M. BOUCHER (pouvoir à M. LETHUILLIER) M. GUIRLIN (pouvoir à N. KERMARREC) M. DUPORT, MME LEGER Elodie, MME Danièle LEGER, M. MOREAU PAGANELLI (pouvoir à B. LOQUET) M. Franck CAPILLERY (pouvoir à L. CHOTARD)

MME JETHA est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- D.2013/02/06-01** **1°/ Annulation de la procédure d'appel à candidature pour l'aménagement de la Place de l'Eglise pour vice de forme**
ANNULATION
PROCEDURE APPEL
A CANDIDATURE
AMENAGEMENT
PLACE EGLISE
- M. le Maire rappelle l'avis d'appel à candidature pour marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement de la Place et des abords de l'Eglise, lancé en décembre dernier. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 22 janvier dernier pour l'ouverture des plis, en présence de Madame GAILLARD, du CAUE 28. Suite à cette réunion et aux remarques émises par Madame GAILLARD, M. le Maire indique qu'il convient d'annuler cette procédure et de bien redéfinir et affiner le projet avant d'engager toute nouvelle procédure. Pour ce faire, la commune devra se doter d'une assistance à maitre d'ouvrage pour élaboration d'un cahier des charges. M. LETHUILLIER insiste sur le fait qu'il s'agit d'un projet important en cœur de village ; il convient de bien le définir et le maîtriser, prenant en compte tous les paramètres (illuminations de l'église, stationnement, espaces verts, belvédère sur la vallée de l'Eure, contour de la Poste...).
- Il indique également qu'il convient d'appréhender au mieux l'aspect financier, sachant que les dotations de l'Etat sont en baisse constante et que le règlement régional des « Cœurs de Villages » a été modifié ; ce qui entrainera donc certainement moins de subventions à venir. Après délibération le conseil municipal décide de faire appel à une assistance à maitrise d'ouvrage pour ce projet. Adopté à l'unanimité.
- D.2013/02/06-02** **2°/ Travaux complémentaires cloche église (remplacement des abat-sons)**
TRAVAUX
EGLISE
REPLACEMENT
ABAT-SONS
- M. le Maire informe le conseil municipal du retour de la cloche de l'église « Anne » (fondue en 1614 et classée monument historique en 1643) après sa restauration en Allemagne sous la responsabilité de l'entreprise MAMIAS, attributaire du marché (travaux subventionnés par la DRAC - Direction Régionale des Affaires Culturelles). A l'occasion de la remise en place de la cloche, il semble opportun de remplacer les abat-sons qui sont en très mauvais état. Il présente trois devis de l'entreprise MAMIAS pour le remplacement des abat-sons au niveau du beffroi et du clocheton pour un montant total HT de 10 595 €, soit 12 671,62 € TTC. Après délibération, le conseil municipal adopte ces devis à l'unanimité.

En marge de cette restauration, et accompagnant l'initiative de la commune, la paroisse a pris la décision d'acquérir une seconde cloche qui rejoindra « Anne » dans le nouveau beffroi mis en place dans le cadre de la restauration de l'ancienne cloche et du beffroi.

M. le Maire indique qu'une cérémonie pour le retour officiel de « Anne » sera organisée le dimanche 3 Mars prochain à 12 heures à l'Eglise.

3° / Travaux trottoirs RD 116 au Petit Cherisy

D.2013/02/06-03 a) Avenant N° 1 aux travaux MUSCI

AVENANT N° 1 Dans le cadre des travaux de réalisation de trottoirs au Petit Cherisy sur la RD 116, M. le Maire
MUSCI TROTTOIRS présente un devis complémentaire pour les travaux de bordurage. Il s'agirait de poser des
PETIT CHERISY caniveaux CC1 en rive de chaussée (double revers) suite au souhait exprimé par M. DAUBIN,
Subdivisionnaire des Services Départementaux.
L'avenant au marché pour ces travaux s'élève à 14 145 € HT, soit 16 917,42 € TTC.
M. le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs à ce dossier.
Adopté à l'unanimité.

D.2013/02/06-04 b) Extension du réseau d'éclairage public

EXTENSION Dans le cadre des travaux de trottoirs au Petit Cherisy, M. le Maire présente le devis de Foncier
RESEAU Experts pour la pose de 9 candélabres à poser le long de ce cheminement, afin d'améliorer la
ECLAIRAGE sécurité des usagers pour un montant de 15 401 € HT soit 18 419,60 € TTC.
PUBLIC AU Une demande de subvention sera adressée au SIEPRO pour ces travaux.
PETIT CHERISY Adopté à l'unanimité.

4° / Organisation du centenaire de Madame LEFEBVRE (17 mars)

M. le Maire informe le conseil municipal que la commune comptera une centenaire le 17 Mars 2013. Il s'agit de Madame LEFEBVRE Madeleine née le 17 Mars 1913 habitante des Osmeaux. A cette occasion, la commune organisera une manifestation de sympathie le dimanche 17 Mars à partir de 11 heures.

D.2013/02/06-05 5° / Paiement des factures d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2013

PAIEMENT FACTURES

INVESTISSEMENT Vu, la loi n° 88.13 du 5 janvier 1988, qui prévoit dans son article 15 du titre III que «dans
AVANT VOTE l'attente de l'adoption du budget primitif le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal,
BP 2013 engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements, dans la limite du quart des
crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au
remboursement de la dette »,
Vu que pour le budget général, le montant des dépenses d'investissement inscrit au Budget
Primitif 2012, hors dette, s'élève à 1 435 738,29 € aux chapitres 20 - 21 et 23,
Vu que pour le budget Eau et Assainissement, le montant des dépenses d'investissement inscrit
au Budget Primitif 2012, hors dette, s'élève à 98 855,35 € au chapitre 23,
Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le paiement des dépenses d'investissement
dans la limite de 100 000 € sur le budget général et 30 000 € sur le budget Eau et
Assainissement avant le vote du budget 2013.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- décide d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses
d'investissement dans la limite de :
 ➢ 150 000 € sur le Budget Général et
 ➢ 30 000 € sur le Budget Eau et Assainissement
dans l'attente du vote du budget Primitif 2013.
- dit que les crédits seront régularisés dans le cadre du vote du budget 2013.
Adopté à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h45.